

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 3095 /A.I.

Objet:
Bibliothèques publiques
pour indigènes.-



Astrida, le 9 novembre 1950;-

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre n°1275/AO/Bibl. en date
du 5 octobre 1950, j'ai l'honneur d'accuser réception des
ouvrages destinés à la Bibliothèque Publique pour indigènes
d'Astrida, dont la liste était reprise dans votre
n°1132/AO/Bibl. du 4 septembre 1950.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
J.KIRSCH,

Monsieur le Directeur
des A.I.M.O.

à USUMBURA.-